

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 22 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 13).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 17 h 16 après l'appel nominal), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 12 après l'appel nominal), Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN		par Julie PONTALBA
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 02 au rapport n° 23/5-030	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de l' (la)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	AGORAH	23/5-017
- Jacques LOWINSKY	délégué / CINOR		
<hr/>			
(*) <i>Érick FONTAINE</i> (mandataire : Jean-François HOAREAU)	délégué / Ville	SHLMR	23/5-019
- Monique ORPHÉ	délégués / Ville	SODIAC	23/5-020
- Philippe NAILLET			
- Jean-François HOAREAU			
- Virgile KICHENIN			
<hr/>			
- Christelle HASSEN	membre d'honneur	Vivancia océan Indien	23/5-031
<hr/>			
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/5-043 et 23/5-044
<hr/>			
- Éricka BAREIGTS	candidate à l'AG et au CA	SPL Maraïna	23/5-055
- Benjamin THOMAS	délégué / CINOR		
<hr/>			
- Jean-François HOAREAU	mandataire / Département	SPLAR	23/5-056
- Raihanah VALY	candidate à l'AG et au CA		

CINOR  
SIDR  
AG  
CA  
SPL Maraïna  
SPLAR

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
Société immobilière du Département de la Réunion  
Assemblée générale  
Conseil d'Administration  
Société publique locale « Maraïna »  
Société publique locale « Avenir Réunion »

(\*)

élu absent / représenté

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 12	après l'appel nominal
Virgile KICHENIN	arrivé à 17 h 16	
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortis à 18 h 20	avant examen du rapport n° 23/5-017 au rapport n° 23/5-018
Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : AGORAH)	revenus à 18 h 23	
Monique ORPHÉ Philippe NAILLET Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC)	sortis à 18 h 26 revenus à 18 h 27	avant examen du rapport n° 23/5-020 au rapport n° 23/5-021
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 40	au rapport n° 23/5-024 au rapport n° 23/5-026
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 39 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/5-025 au rapport n° 23/5-027

**DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE**

(suite)

Christelle HASSEN	sortie à 18 h 39 revenue à 18 h 50	au rapport n° 23/5-025 au rapport n° 23/5-029
Benjamin THOMAS	sorti à 18 h 40 revenu à 18 h 50	au rapport n° 23/5-026 au rapport n° 23/5-029
Karel MAGAMOOTOO	sortie à 18 h 50 revenue à 19 h 39	au rapport n° 23/5-029 au rapport n° 23/5-037
Vincent BÈGUE Noela MÉDÉA	partis à 19 h 02	au rapport n° 23/5-030 (avant le vote)
Christelle HASSEN <small>(voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)</small>	sortie à 19 h 05 revenue à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/5-031 au rapport n° 23/5-031 (après le vote)
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 33	au rapport n° 23/5-034 au rapport n° 23/5-036
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 16 revenue à 19 h 39	au rapport n° 23/5-034 au rapport n° 23/5-037
Stéphane PERSÉE	sorti à 19 h 36 revenu à 19 h 42	au rapport n° 23/5-037 au rapport n° 23/5-038
Brigitte ADAME	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 45	au rapport n° 23/5-038 au rapport n° 23/5-041
Gérard FRANÇOISE <small>(voir élus intéressés : SIDR)</small>	sorti à 19 h 46 revenu à 19 h 48	avant examen du rapport n° 23/5-043 au rapport n° 23/5-045
Éricka BAREIGTS Benjamin THOMAS <small>(voir élus intéressés : SPL Marañna)</small>	sortis à 20 h 01 revenus à 20 h 04	avant examen du rapport n° 23/5-055 au rapport n° 23/5-055 (après le vote)
Jean-François HOAREAU Raihanah VALY <small>(voir élus intéressés : SPLAR)</small>	sortis à 20 h 04 revenus à 20 h 09	avant examen du rapport n° 23/5-056 au rapport n° 23/5-056 (après le vote)

**OBJET**      **Optimisation des ressources humaines**  
Gestion de l'effectif communal  
Création de postes

---

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

**OBJET**      **Optimisation des ressources humaines**  
Gestion de l'effectif communal  
Création de postes

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le RAPPORT N°23/5-047 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois des catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

**ARTICLE 2**

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la ville.

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction espaces publics, environnement et cadre de vie	Contrôleur de prestataires	1	Adjoint technique	35h00	Assurer le suivi des prestations des entreprises ; Prendre connaissance des dossiers de marché; Suivre et rendre compte des travaux et signaler les manquements.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 €bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction des sports	Responsable sites sportifs	2	Adjoint technique	35h00	Veiller à la bonne réalisation de l'entretien du site (intérieur et extérieur), Effectuer les permanences lors des différentes manifestations ; Assurer l'accueil des usagers.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 €bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction du protocole	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	35h00	Mettre en place et gérer la partie technique des réceptions et événement (restauration, transport et réapprovisionnement	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 €bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction du protocole	Agent d'accueil	1	Adjoint administratif	35h00	Accueillir, orienter et renseigner le public (physique et téléphonique) ; Gérer les agendas et les réservations de salle.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction éducation	Coordonnateur pause méridienne	1	Adjoint administratif	35h00	Coordonner, contrôler et assurer le déroulement de la pause méridienne avec les différents acteurs; Proposer et mettre en œuvre des activités.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction éducation	Cantinier/ surveillant	1	Adjoint technique	30h00 (annualisée )	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas ; Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels ; Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 413.43 € et 1 966.34 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction éducation	Chef cantinier	2	Adjoint technique	35h00 (annualisée )	Gérer la production des repas, assurer et contrôler la gestion de l'approvisionnement et des stocks, assurer ou contrôler la maintenance et l'hygiène des matériels et des locaux, encadrer l'équipe de cantine et l'équipe d'entretien général affectée au service restauration	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction éducation	Secrétaire scolaire	2	Adjoint administratif	30/.08 (annualisé)	Assurer les activités courantes du secrétariat : Gestion des pointages, du stock et les demandes d'intervention ; Assurer l'accueil physique et téléphonique.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 421.37 € et 1 971.58 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Education	ATSEM	3	ATSEM	30h08	Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 421.37 € et 1 971.58 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
Direction éducation	Agent polyvalent de cantine	6	Adjoint technique	22h (non annualisé)	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés.	Fixé entre 1036.52 € et 1 441,98 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de la réglementation	Officier d'état civil	1	Adjoint administratif	35h00	Assurer l'accueil physique et téléphonique du public ; Réceptionner les déclarations et établir les actes d'état civil ; Délivrer et créer les actes d'état civil ; Assurer la conservation et la mise à jour des registres ; Délivrer et mettre à jour les livrets de famille	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.



Direction de la vie associative	Chargé d'accompagnement	1	Adjoint territorial d'animation	35h00	Piloter et coordonner la politique d'accompagnement et de dynamisation de la vie associative de Saint Denis Entretenir et développer les relations partenariales - Contribuer au développement du réseau de bénévoles associatifs	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 777.12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.
Direction de la réglementation	Secrétaire	1	Adjoint administratif	35h	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction des sports	Agent d'exploitation	1	Adjoint technique	35h00	Réaliser l'entretien du site (intérieur et extérieur), Effectuer les permanences lors des différentes manifestations ; Assurer l'accueil des usagers.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction patrimoine, foncier plan et SIG	Agent administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de l'économie	Enquêteur	1	Adjoint technique	35h00	charger de la gestion des ateliers relais. Contrôler la conformité des lieux, signaler tout dysfonctionnement dans le local occupé et vérifier l'occupation effective des locaux.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction des grands projets	Assistant de direction	1	Adjoint administratif	35h	Traiter les commandes de produits, équipements et marchandises de la Direction ; Assurer les opérations d'achat auprès des fournisseurs et assure l'approvisionnement en fonction des besoins.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction espaces publics, environnement et cadre de vie	Plombier	1	Adjoint technique	35h00	Intervenir sur les tuyauteries d'alimentation des appareils, sur les appareillages (scellement, évacuation). Pose d'équipements nouveaux (lavabos, éviers,...) et des alimentations des appareils.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction de l'éducation	Assistant administratif	5	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de l'habitat	Assistant de gestion	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de l'énergie et des télécoms	Technicien de maintenance	1	Adjoint technique	35h00	Aider à la réalisation les travaux d'entretien, de rénovation ou d'aménagement concernant l'électricité industrielle au sein des Services Techniques de la collectivité.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction de l'éducation	Chauffeur - livreur	1	Adjoint technique	35h00	Effectuer la livraison et l'enlèvement de produits. Assurer le chargement et le déchargement. Veiller et contrôler la quantité et la qualité des produits à livrer. Effectuer l'entretien courant, le nettoyage du véhicule et la tenue des documents de bord.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction des sports	Cabinier	3	Adjoint technique	35h	Réaliser l'entretien quotidien des locaux de la piscine ; Assurer l'accueil des usagers ; Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction technique de proximité	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction coordination mairies annexes	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h00	Réaliser le traitement administratif des dossiers, suivre et gérer l'organisation et assister les membres de la Direction.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 649.01 € et 2 294.06 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction de la culture / Réseau lecture public	Agent du patrimoine	1	Adjoint du patrimoine	35h	Veiller aux œuvres ; Accueillir le public ; Orienter et renseigner les visiteurs, S'assurer du respect des règles de sécurité par le public ; Surveiller les collections, classer les ouvrages et exécuter des travaux administratifs courants.	Niveau V (CAP/BEP) ou une qualification équivalente, ou une expérience affirmée dans l'un des domaines concernés	Fixé entre 1 777 .12 € et 2 328.47 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

## II – Création d'emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction patrimoine, foncier plan et SIG	Technicien SIG	1	Technicien	35h	Assurer la gestion de bases de données : échanges, intégration, mises à jour, le développement d'applications métiers (Arcopole, ArcGIS Enterprise) et la réalisation de cartographie avancée (ArcMap, ArcGisPro, QGIS)	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction aménagement urbanisme patrimoine historique et artistique	Chargé de projets culturels	1	Rédacteur	35h	Organiser, mettre en oeuvre et assurer le suivi des actions culturelles et artistiques programmées par la direction. Concevoir des projets de médiation déclinant le projet d'action culturelle de la Ville, à destination de tous les publics.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction de l'éducation	Responsable de pôle	1	Rédacteur	35h	Construire et proposer le projet pédagogique concernant l'accueil de mineurs en conformité avec les orientations de la collectivité et avec la réglementation. Organiser et coordonner la mise en place des activités. Encadrer une équipe.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction de l'éducation	Coordonnateur des écoles	1	Rédacteur	35h	Assure le management du personnel DE dans les écoles Accompagne les agents des écoles (secrétaires, Chef de cantine) dans leurs activités Assure le lien entre les pôles de la direction de l'Education et les écoles.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Direction système et circulation de l'information	Chef de projet informatique	1	Technicien	35h	Analyser les besoins ; écrire un programme informatique ; apporter un soutien technique ; intervenir en amont, dès la phase de conception d'un programme, ou à une étape intermédiaire (sur une ou différentes parties du produit) pour l'optimiser.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction générale adjointe- Ville ambitieuse	Assistant administratif et financier	1	Rédacteur	35h	Recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif et financier du service ; Suivre les dossiers administratifs et financier et gérer les dossiers selon l'organisation et les compétences ; Assister un ou plusieurs responsables dans l'organisation du travail.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction technique de proximité	Technicien de proximité	1	Technicien	35h	Concevoir et faire réaliser, en régie directe ou par des entreprises, les travaux d'entretien, de rénovation ou de réparation ; garantir le management des ouvriers en charge des travaux ; assurer la gestion administrative et financière des travaux ; surveiller et signaler les situations à risques.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Direction promotion citoyenne et CAC	Animateur Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Animateur	35h	Mettre en œuvre des actions d'animation ; Veiller à la médiation sociale et au développement de l'animation ; Accompagner les différents acteurs dans leurs projets.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux.

Direction de l'éducation	Gestionnaire de commande	1	Rédacteur	35h	Traiter les commandes de produits, équipements et marchandises de la Direction ; Assurer les opérations d'achat auprès des fournisseurs et assure l'approvisionnement en fonction des besoins.	Bac +2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 726.61 € et 2 846.97 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction de la culture	Professeur de musique	1	Assistant territorial d'enseignement artistique	35h	Enseigner la formation musicale, élaborer et transmettre des savoirs théoriques et pratiques; Organiser et suivre les études des élèves, les conseiller et les orienter ; Concevoir et mettre en œuvre les modalités d'évaluation des élèves ; Conduire les projets pédagogiques et culturels.	Bac + 2 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 811.58 € et 2 889.67 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique .

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-14 ou à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

### III – Création d'emplois permanents de catégorie A

Afin d'accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction de la vie associative	Chargé de mission préfigurateur	1	Attaché	35h	Assurer la préfiguration de l'équipement ; Elaborer un rétro planning, le diagnostic social ; Définir et rédiger le projet social en collaboration avec les partenaires ; Organiser des évènements divers.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 827,55 € et 4554,82 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Direction finance, comptabilité et recette	Responsable de service	1	Attaché	35h	Gérer les moyens financiers de la collectivité ; Etre responsable du budget et du service fiscal ; Elaborer et actualiser la PPI ; Assurer la responsabilité des outils de suivi des projets d'investissement Encadrer l'équipe.	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 827,55 € et 4554,82 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
Direction générale des Services	Délégué de projet	1	Ingénieur en chef	35h	Assiste la Direction générale dans la définition des orientations opérationnelles et stratégiques du service ; Participe aux commissions et aux réunions	Bac + 3 ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 1 816.51 € et 6 296.24 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article L.332-8 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.